

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2284

26 octobre 2010

SOMMAIRE

AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l.	109592	Elysée Beauté S.à r.l.	109630
Alidis Holding S.A.	109604	Enterra Holding (Lux)	109629
BOA Luxembourg Investment S.à r.l. ...	109629	E.S.F. S.à r.l.	109629
Broadstreet of Münsbach S.à r.l.	109600	Etoile Jardin S.à r.l.	109630
Casan S.A.	109592	EURAC, Académie européenne pour le fondement scientifique et la promotion pratique de la psychothérapie spécifique pour conducteurs	109606
Ceram Holding S.A.	109601	Eurinvest Partners S.A.	109591
CETP II Peter S.à r.l.	109602	Eurocity S.A.	109630
Christa Intershipping S.à.r.l.	109604	Figeac Consulting S.A.	109586
Clownsviz B.V.	109600	Frydendal Design S.à r.l.	109605
Clownsviz B.V.	109601	Gand Lux S.à r.l.	109587
Concordia Holding (LUX)	109604	Immo Théâtre S.A.	109630
Constructions Métalliques Franck SA ...	109605	Intelligence Arcade S.A.	109615
Constructions Métalliques Franck SA ...	109608	Krizia Sàrl	109624
Creation Design International S.A.	109610	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	109589
Crismar Investissements S.A.	109613	M7 Lux Sàrl	109587
Croix Pattée S.A.	109613	Maria-De Holding S.A.	109613
Crown York Holding S.A.	109614	Portus S.A.	109601
Cyvalux S.A.	109614	ProLogis Poland XXI S.à.r.l.	109591
Degato International S.à r.l.	109615	Quant Solutions Sicav	109602
Degato International S.à r.l.	109614	RBF Global Investments	109608
Demsec S.A.	109615	Schlossberg Holding S.A.	109588
Digro Gas-Service S.à r.l.	109626	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.	109610
Ding International	109615	Société Immobilière Financière et de Par- ticipations S.A.	109614
Domaines.Lu	109623	Soparex S.A.	109624
Drak S.A.	109624		
DR Flandrin S.à r.l.	109624		
DSI Investment S.à r.l.	109631		
Due S.à.r.l.	109628		
Ecogec Immobilière S.A.	109629		
Eiger Private Investments S.A.	109630		

Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 46.509.

L'an deux mille dix le seize septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), soussignée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme "FIGEAC CONSULTING S.A." ayant son siège social à L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture um Schlass (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46509, constituée le 30 décembre 1993, suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n° 164 du 26 avril 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n° 1373 du 29 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-5880 Hesperange, Ceinture Um Schlass 19B au 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg;

2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

3. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5880 Hesperange, Ceinture Um Schlass 19B au 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, F.Schwartz, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125247/54.

(100142423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

**M7 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Gand Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.836.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- The société anonyme AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA, previously denominated COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., with its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg and Trade register under section B and number 105.680; and

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l. with its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg and Trade register under section B and number 141.575,

both here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies' director residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the undersigned notary to enact the following:

- that the société anonyme AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA, and AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., prenamed, are the sole and current shareholders (the "Shareholders") of GAND LUX S. à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 129.836 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1829 of August 29; and

- that the Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and represented as stated hereabove unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders decide to change the Company's name into "M7 LUX Sàrl".

Second resolution:

The Shareholders decide to amend subsequently article 4 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of M7 Lux Sàrl."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- la société anonyme AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA, anciennement dénommée COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., avec siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 105.680; et

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., avec siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 141.575.

Tous deux ici représentés par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varient par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que la société anonyme AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA, et AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., pré-citées, sont les seuls associés actuels (les «Associés») de GAND LUX S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.836 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1829 du 29 août 2007; et

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en M7 Lux Sàrl.

Deuxième résolution

Les Associés décident en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de M7 LUX Sàrl.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC/2010/9071. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036267/85.

(100035003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.037.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mme Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- M. Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- M. Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 août 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour SCHLOSSBERG HOLDING S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010125015/23.

(100141312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.153.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 12 March 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 9 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,169,875 (two million one hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 16,375 (sixteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,153,500 (two million one hundred fifty-three thousand five hundred euro) by the cancellation of 131 (one hundred thirty-one) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,169,875 (two million one hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 17,359 (seventeen thousand three hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 16,375 (sixteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,153,500 (two million one hundred fifty-three thousand five hundred euro), represented by 17,228 (seventeen thousand two hundred twenty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 131 (one hundred and thirty-one) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 16,375 (sixteen thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 17,228 (seventeen thousand two hundred twenty-eight) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,153,500 (two million one hundred fifty-three thousand five hundred euro), represented by 17,228 (seventeen thousand two hundred twenty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 mars 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2210 du 10 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 9 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.169.875 (deux millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 16.375 (seize mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.153.500 (deux millions cent cinquante-trois mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 131 (cent trente et une) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et
2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.169.875 (deux millions cent soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 17.359 (dix-sept mille trois cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 16.375 (seize mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.153.500 (deux millions cent cinquante-trois mille cinq cents euros), représenté par 17.228 (dix-sept mille deux cent vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 131 (cent trente et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 16.375 (seize mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 17.228 (dix-sept mille deux cent vingt-huit) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.153.500 (deux millions cent cinquante-trois mille cinq cents euros), représenté par 17.228 (dix-sept mille deux cent vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11851. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043573/115.

(100044351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

ProLogis Poland XXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010124562/14.

(100141003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Eurinvest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 42.580.

Extrait des assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenue au siège de la société

Remplace la version déposée au R.C.S en date du 03/06/2010 sous la référence L100077696

Assemblée générale du 13 mai 2009

L'assemblée générale confirme :

La nomination de quatre nouveaux administrateurs à savoir :

- M. Jean-Marc Michelet, administrateur, domicilié au 1, Rue des Maximins L-8247 Mamer.
- M. Bernard Van Ommeslaghe, administrateur, domicilié au 12, Avenue Bon Air B-1640 Rhode St Genèse.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- M. Serge Wibaut, administrateur, domicilié au 36/14 Avenue des Phalènes B-1050 Bruxelles.
- Mme Sophie Jacobs, administrateur, domiciliée au 96, Rue Souveraine B-1050 Bruxelles.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La société sera engagée vis-à-vis des tiers, par la signature deux à deux.

Le renouvellement du mandat de :

- M. Raymond Jean Paul Goebels, administrateur, domicilié au 56, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.
- M. Alain, Marie, Sadi, André Goyens, administrateur, domicilié au 96, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée accepte la démission de :

- M. Jan Bonroy, administrateur, domicilié au 13, Rue de Mersch L-8396 Septfontaines
- M. Dries Moens, administrateur, domicilié au 66, Gootje B-9860 Balagem
- M. Omer Peremans, administrateur, domicilié au 109, Berkenlaan B-3970 Leopoldsburg
- M. Hermanus Amandus Victorianus Vangronsveld, domicilié au 98, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Assemblée générale du 18 février 2010

L'assemblée générale confirme le renouvellement des mandats de :

- M. Raymond Jean Paul Goebbels, administrateur, domicilié au 56, Avenue Guillaume L-1650 Luxembourg.

M. Alain, Marie, Sadi, André Goyens, administrateur, domicilié au 96, Duerfstrooss L-9647 Doncols.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2010125239/34.

(100142252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Casan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.451.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Signature

POUR L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2010124666/12.

(100142025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.466.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of September

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. John CHADWICK, British citizen, born on August 18th, 1963, in Stebbing, UK, residing 8-10 Long Row, Llanelly Hill, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 ONN, UK;

2. Mr. Andrew James HOBBY, British citizen, born on August 17th, 1973, in Pontypool, UK, residing 9 Crawshay Close, Llanfoist, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 9FF, UK;

3. Mr. Nicky HUNT, British citizen, born on July 9th, 1970, in Bristol, UK, residing 50 North View, Westbury Park Bristol, BS6 7QA, UK;

4. Mr James HUNT, British citizen, born on October 18th, 1966, in Bristol, UK residing 82, avenue Prince de Ligne, B-1180 Uccle;

5. TARGET GROUP LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Target House, Castlebridge, 5-19 Cowbridge Road East, Cardiff, CF11 9AU, UK, duly represented by Mr. Grant Hawkins in his capacity of Chairman of TARGET GROUP LIMITED .

6. EIGENWEIJS BEHEER B.V., a company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prinses Carolinalaan 9, 3743 JH Baarn, The Netherlands, duly represented by Mr. Peter C. Van Maris, in his capacity of director

Duly represented by Mrs. Sabine PERRIER, private employee, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L – 2330 Luxembourg, by virtue of proxies.

Said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art.1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager or the Board of Managers, as the case may be, of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company. Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The object of the Company is the creation, development and acquisition of software and the grant of licenses to third parties for the use of such software and/or the transfer of such rights, and any other activity directly or indirectly linked thereto.

The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

B. Share capital - Units

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred and four Euro (EUR 12,504.-) represented by twelve thousand five hundred and four (12,504) units with a par value of one Euro (EUR 1,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Units. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

The subscribers and all those who may become partners, may, from time to time, enter into a Shareholders' Agreement (hereafter referred to as "the Shareholders' Agreement"). Such Shareholders' Agreement may contain limitations regarding the transfer of units, payment of dividends and other matters.

C. Management - Board of managers

Art. 7. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, the Board of Managers will elect among its members one or more general managers who may bind the Company by his/their sole signature, provided he/they act within the limits of the powers of the Board of Managers.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of a Board of Managers, by the sole signature of any manager for sums not exceeding five thousand Euros (EUR 5.000) and by the joint signature of any two managers for sums over five thousand and one Euros (EUR 5.001).

Special and limited powers for determined matters may be granted to one or more ad hoc agents by the manager or by unanimous consent of the Board of Managers

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine his ad hoc agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his powers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy.

Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office.

Every meeting of the Board of Managers, as the case may be, shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine

The Board of Managers made of 3 managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Should the Board of Managers be made of only 2 managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted with unanimous consent. In case unanimity cannot be reached, the Board of Managers will call upon a general meeting of the partners which shall have final decision on the divergent issue among the managers.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 8. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

D. General meeting of members

Art. 9. Members' meeting, Members' resolutions, Amendment to the articles. The single member assumes all powers conferred to the general members' meeting under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of corporate units which he owns. Each member has voting rights commensurate with his unit holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the corporate capital.

However, The General Meeting of Members shall validly resolve, both in first call and second call, upon the following matters with a vote of at least a ninety per cent (90%) majority of the corporate capital of the Company voting in favour of the proposed resolution:

- (i) the winding-up of the Company (except where the winding-up is required by Law);
- (ii) the acquisition, transfer or amortisation of the Company's material assets;
- (iii) the global assignment of the Company's assets and debts;
- (iv) capital increases; and

(v) the exclusion of the pre-emptive rights in a capital increase.

The General Meeting of Members shall validly resolve, both in first call and second call, with the presence and favourable votes of the Members representing eighty five per cent (85%) of the corporate capital of the Company on the following matters:

- (i) the reduction of capital;
- (ii) the transformation, merger or spinning-off the Company;
- (iii) any Material Amendment to the Articles of Incorporation;
- (iv) the removal of any Manager; and
- (v) the authorisation given to the Manager or the Board of Managers, as the case may be, to dispose of any material assets.

E. Financial year - Annual accounts Distribution of profits

Art. 10. Financial year. The Company's year starts on the 1st of November of each year and ends on the 31st of October of the following year.

Art. 11. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 12. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers, as the case may be;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 13. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Applicable law. Reference is made to the provisions of the law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"), as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of October 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company as follows:

1. Mr. John CHADWICK	2,937 units
2. Mr. Andrew James HOBBY	2,937 units
3. Mr. Nicky HUNT	2,937 units
4. Mr. James HUNT	1,271 units
5. TARGET GROUP LIMITED	1,151 units
6. EIGENWEIJS BEHEER B.V	1,271 units
TOTAL:	12,504 units

and to have fully paid up all twelve thousand five hundred and four (12,504) units by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the general meeting of the partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have unanimously passed the following resolutions:

1) The Company shall be managed by a Board of Managers, appointed for an unlimited duration:

- Mr. John CHADWICK, British citizen, born on August 18th, 1963, in Stebbing, UK, residing 8-10 Long Row, Llanelly Hill, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 ONN, UK and

- Mr. James HUNT, British citizen, born on October 18th, 1966, in Bristol, UK residing 82, avenue Prince de Ligne, B-1180 Uccle

2) The registered office of the Company is set at 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. John CHADWICK, de nationalité anglaise, né le 18 août 1963 à Stebbing, UK, demeurant 8-10 Long Row, Llanelly Hill, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 ONN, UK;

2. M. Andrew James HOBBY, de nationalité anglaise, né le 17 août 1973 à Pontypool, UK, demeurant 9 Crawshay Close, Llanfoist, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 9FF, UK;

3. M. Nicky HUNT, de nationalité anglaise, né le 9 juillet 1970 à Bristol, UK, demeurant 50 North View, Westbury Park Bristol, BS6 7QA, UK;

4. M. James HUNT, de nationalité anglaise, né le 18 octobre 1966 à Bristol, UK, demeurant 82, avenue Prince de Ligne, B-1180 Uccle;

5. TARGET GROUP LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social à Target House, Castlebridge, 5-19 Cowbridge Road East, Cardiff, CF11 9AU, UK, dûment représenté par M. Grant Hawkins en qualité de président de TARGET GROUP LIMITED.

6. EIGENWEIJS BEHEER B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prinses Carolinalaan 9, 3743 JH Baarn, Pays-Bas, dûment représenté par M. Peter C. van Maris, en sa qualité d'administrateur;

Ici dûment représentés par Madame Sabine PERRIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L – 2330 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») dont la dénomination est «AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l.» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société a pour objet la création, le développement, l'acquisition de logiciels informatiques et la concession de l'usage de droits d'auteurs de logiciels informatiques ou la cession de tels droits, et toutes activités directement ou indirectement liées à ce qui précède.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

B. Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-), représenté par douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir associés, peuvent, de temps à autre, conclure une Convention d'Actionnaires (ci-après "la Convention d'Actionnaires"). Une telle Convention d'Actionnaires peut contenir des limitations concernant le transfert de parts sociales, le paiement de dividendes et d'autres matières.

C. Gestion - Représentation

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance élit parmi ses membres un ou plusieurs gérants techniques qui aura/auront le pouvoir d'engager la Société par sa/leur seule signature, pourvu qu'il/ils agisse(nt) dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un des gérants pour un montant n'excédant pas cinq mille euros (EUR 5 000) et par la signature conjointe de deux gérants pour un montant supérieur à cinq mille un euros (EUR 5 001).

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et sera réputée être tenue au siège social.

Chaque réunion du Conseil de Gérance, le cas échéant, se tiendra à Luxembourg ou dans tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera.

Le conseil de gérance composé de 3 gérants ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance n'est composé que de 2 gérants, les décisions du conseil sont prises à l'unanimité. Dans le cas contraire, le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés qui tranchera définitivement sur le point de divergence entre les gérants.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

D. Assemblée générale des associés

Art. 9. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, l'Assemblée générale des Associés pourra valablement prendre des résolutions concernant les sujets suivants, tant sur première que sur seconde convocation, moyennant les votes favorables d'Associés représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société:

- (i) la liquidation de la Société (sauf le cas où la liquidation est imposée par la Loi);
- (ii) l'acquisition, le transfert ou l'amortissement des actifs significatifs de la Société;
- (iii) le transfert global des actifs et passifs de la Société;
- (iv) toute augmentation de capital; et

(v) toute suppression du droit de préemption lors d'une augmentation de capital.

L'Assemblée générale des Associés pourra valablement prendre des résolutions concernant les sujets suivants, tant sur première que sur seconde convocation, moyennant les votes favorables d'Associés représentant quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du capital social de la Société:

- (i) toute réduction de capital;
- (ii) toute transformation, fusion, ou découpage de la Société;
- (iii) toute Modification Substantielle des statuts de la Société;
- (iv) toute révocation d'administrateur; et
- (v) l'autorisation donnée au Conseil d'administration de vendre tout actif significatif.

E. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 10. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

Art. 11. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 12. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 13. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «Loi»), telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 octobre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M John CHADWICK	2.937 parts sociales
2. M Andrew James HOBBY	2.937 parts sociales
3. M Nicky HUNT	2.937 parts sociales
4. M James HUNT	1.271 parts sociales
5. TARGET GROUP LIMITED	1.151 parts sociales
6. EIGENWEIJS BEHEER B.V	1.271 parts sociales
TOTAL:	12.504 parts sociales

et avoir entièrement libéré les douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'assemblée des associés:

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont unanimement pris les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance, dont les gérants sont nommés pour une durée indéterminée:

- M. John CHADWICK, de nationalité anglaise, né le 18 août 1963 à Stebbing, UK, demeurant 8-10 Long Row, Llanelly Hill, Abergavenny, Monmouthshire, NP7 ONN, UK;et

- M. James HUNT, de nationalité anglaise, né le 18 octobre 1966 à Bristol, UK, demeurant 82, avenue Prince de Ligne, B-1180 Uccle.

2. Le siège social de la Société est établi au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg

Dépenses

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents (1.200.-) euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. LAC/2010/40217. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124622/438.

(100141907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 473.888.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.780.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°197 du 24 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broadstreet of Münsbach S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010124632/15.

(100141916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Clownsvi B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clownsvi B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010124653/11.

(100141982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Portus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 90.855.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz Ausserordentlich am 16. Juli 2010 um 10.00 Uhr

Herr Govert W. MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, legt sein Mandat am heutigen Tag als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

Der Verwaltungsrat ernennt einstimmig als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied Herrn Pierre Clement SOMERS, geboren am 27.09.1965 in Antwerpen (B), wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Münschecker. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Herrn Pierre Clement SOMERS, geboren am 27.09.1965 in B Antwerpen, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 23, rue de Münschecker, zu übertragen. Er kann als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010124852/22.

(100141657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Clownsvis B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.642.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clownsvis B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010124654/11.

(100141985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ceram Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.662.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2010 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Philippe BLANDINIERES, Max GALOWICH, Dan EPPS et Jean-Paul FRANK est reconduit pour une nouvelle période d'un an

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2010 que:

- Monsieur Philippe BLANDINIERES, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 06 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124670/18.

(100142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 30 Août 2010 («l'Assemblée Générale») à pris acte de la démission de l'administrateur suivant:

- Monsieur Andrea Luigi Belometti, Administrateur, avec adresse professionnelle, Piazza Invalidi del lavoro 28, 24064 Grumello, Italy.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Madame Miriam Sironi, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6900 Lugano, Suisse.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain FERAUD, Président, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Alfredo SERICA, Administrateur, avec adresse professionnelle, via Nassa 5, CH-6900 Lugano, Suisse;

- Monsieur Giovanni PATRI, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Margherita BALERNA BOMMARTINI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6 CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2011.

L'Assemblée Générale du 30 Août 2010 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- Deloitte S.A., réviseur d'entreprise, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 Mars 2011.

Pour Quant Solutions SICAV

Référence de publication: 2010125397/25.

(100142389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

CETP II Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.569.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the nineteenth of August

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 130.698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Ms Fatima Lahmer, private employee, having her professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one proxy given on August 13, 2010,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "CETP II Peter S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.569 (the "Company"), and whose deed of incorporation was enacted by Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on October 16, 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382 as of December 21, 2006, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, dated November 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 dated January 22, 2009.

II.- The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500.-) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of the shares held by the sole shareholder CETP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed.

The share capital is thus fully represented and all decisions shall be validly taken.

III.- The appearing party declares to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

IV.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

V.- The appearing party declares that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI.- The appearing party declares that the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

VII.- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for their mandate as of today.

VIII.- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presents are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.698,

ici représentée par Mlle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, vertu d'une en procuration donnée le 13 août 2010;

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec ledit acte.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La comparante est l'associé unique de "CETP II Peter S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.569 (la «Société»), constituée suivant acte du Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, reçu en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2382 du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 28 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 145 le 22 janvier 2009.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale des vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, toutes détenues par l'associé unique CETP II Participations S.à r.l. SICAR, précité.

Le capital social est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- La comparante déclare avoir parfaite connaissance et compréhension des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

V.- La comparante déclare que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; de sorte que la liquidation de la Société est considérée comme achevée.

VI.- La comparante déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- L'associé unique décharge pleinement et entièrement les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- La comparante déclare que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euro (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010124672/106.

(100141553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Christa Intershipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.982.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124676/10.

(100141714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124680/10.

(100141924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Alidis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA s.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010125128/23.

(100142691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 38.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 juillet 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale regrette le décès de Monsieur Marcel FRANCK, administrateur de la société, survenu en date du 20 janvier 2010.

Il sera remplacé par Madame Marie-Thérèse FRANCK, née à Voerendaal (NL) le 31.01.1932, demeurant à L – 7766 Bissen, 44, Route de Colmar. Ce mandat expirera en date du 28.07.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010124681/15.

(100141648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Frydendal Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7211 Helmsange, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 72.128.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Frau Ann-Helen FRYDENDAL-CHISNALL, geboren in Odense (DK) am 29. Dezember 1946, wohnhaft in 5, rue de l'Avenir, L7211 Helmsange, und

2. Herr Hans FRYDENDAL, Architekt, geboren in Kopenhagen (DK) am 15. Oktober 1939, wohnhaft in 5, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange.

Welche Komparenten dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Daß sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FRYDENDAL DESIGN S.à r.l." mit Sitz in L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuurt, sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS mit Amtssitz in Luxemburg am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 981 vom 21. Dezember 1999,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B 72128, welche Satzungen noch nicht abgeändert wurden. Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen nachfolgenden einstimmigen Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz nach L-7211 Helmsange, 5, rue de l'Avenir zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Walferdingen. «

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.-€.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A-H. FRYDENDAL-CHISNALL; H. FRYDENDAL; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40122. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und-Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 17. September 2010.

Référence de publication: 2010124737/39.

(100142007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

EURAC, Académie européenne pour le fondement scientifique et la promotion pratique de la psychothérapie spécifique pour conducteurs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8064 Bertrange, 48, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg F 8.471.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize août.

Les soussignés

- Dr. habil. Wilfried Echterhoff, professeur d'université;
- Dr. German Höcher, psychothérapeute;
- Mme Petra Höcher, psychothérapeute;
- Dr. Harald Meyer, professeur d'université;
- Dr. Lucien Nicolay, professeur, psychothérapeute;
- Mme Chantal Schroeder, psychothérapeute;
- Mme Mireille Thill, psychothérapeute;

membres fondateurs et tous ceux qui par adhésion aux présents statuts en deviendront membres, constituent entre eux une a.s.b.l. régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 (texte coordonné du 4 mars 1994).

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée EURAC:

„Académie européenne pour le fondement scientifique et la promotion pratique de la psychothérapie spécifique pour conducteurs"/„Europäische Akademie zur wissenschaftlichen Fundierung und praktischen Förderung heilkundlicher Verkehrstherapie".

Art. 2. Son siège est établi à L-8064 Bertrange, 48, Cité Millewee. Il peut être transféré à tout autre endroit par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association a comme objet:

- de sensibiliser les responsables nationaux et européens (autorités, politiciens, organismes) aux risques pour la sécurité routière, émanant de conducteurs atteints de certains troubles psychiques;
- d'encourager, d'inciter et d'aider ces responsables à mettre en place des services de diagnostic et de traitement adéquats;
- de former ou de faire former des académiciens détenteurs d'un titre/grade de l'enseignement supérieur (en sciences humaines, sociales ou médicales) en psychologie clinique de la circulation et en psychothérapie („kurative/heilkundliche Verkehrstherapie");
- de fonder scientifiquement les indications diagnostiques cliniques et les interventions psychothérapeutiques curatives et spécifiques auprès de conducteurs atteints de troubles psychiques en relation avec la conduite automobile;
- de développer une psychothérapie différentielle curative pour conducteurs atteints de troubles psychiques et de la promouvoir en théorie et pratique dans les pays de l'Union Européenne;

- de certifier ou de faire certifier les compétences des spécialistes avec cette double qualification;
- de valider, d'évaluer ou de faire évaluer les concepts et méthodes des prestataires d'une psychothérapie pour conducteurs atteints de troubles psychiques concernant l'efficacité et l'efficacité du traitement;
- d'assurer un haut niveau de qualification et de prestation de ses membres en organisant ou faisant organiser des formations continues dans les différents pays de l'UE et de veiller à l'éthique professionnelle de ses membres;
- de gérer un registre de spécialistes, détenteurs du certificat EURAC;
- de promouvoir les contacts et l'échange d'informations scientifiques de ses membres dans les pays de l'UE, p.ex. par des colloques interdisciplinaires.

Art. 4. L'association exerce ses activités dans un esprit de stricte neutralité politique, syndicale ou religieuse.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Des associés

Art. 6. L'association se compose de membres titulaires, de membres en cours de formation ou d'associations nationales resp. de centres nationaux.

Art. 7. Tous les membres présents et ceux qui sont admis par la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que tous les règlements d'ordre intérieur qui sont établis ultérieurement.

Art. 8.

1. Tout détenteur d'un diplôme/titre de l'enseignement supérieur et spécialisé en psychothérapie et en psychologie clinique de la circulation, ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le traitement psychothérapeutique de conducteurs et certifié par l'EURAC peut devenir membre titulaire.

2. Tout détenteur d'un diplôme/titre de l'enseignement supérieur et en voie de spécialisation en psychothérapie et/ou en psychologie clinique de la circulation, mais ne détenant pas encore le certificat de l'EURAC, peut devenir membre en cours de formation pour une durée maximale de cinq ans.

3. Toute société, association resp. tout organisme, centre de recherche ou de formation dans le domaine de la psychothérapie, de la psychologie, de la sécurité routière ou de la santé déclarant soutenir activement et/ou collaborant à réaliser les objectifs de l'EURAC peut devenir membre privilégié.

4. Toute personne dûment qualifiée, ayant le droit d'exercer sur son territoire national une profession curative (Heilberuf) dans le domaine de la santé (p.ex. „Ausübung der Heilkunde nach dem Heilpraktikergesetz" in Deutschland) et pouvant se prévaloir d'une formation complète en psychothérapie de la circulation („Verkehrstherapie") peut également devenir membre titulaire si elle est certifiée par l'EURAC.

5. Les demandes en vue de devenir membre, accompagnées des pièces à l'appui, sont à adresser par écrit (courrier postal) au conseil d'administration qui statue souverainement sur la demande d'adhésion.

6. Tous les membres s'engagent à payer leur cotisation annuelle spécifique, fixée par l'assemblée générale et qui ne peut dépasser 1.000,00 €.

7. Les membres titulaires, les membres en voie de formation et les membres privilégiés ont le droit de voter au sein de l'association; chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Art. 9. La qualité de l'associé se perd en cas de décès, de démission écrite adressée par lettre recommandée au conseil d'administration, de refus de payer la cotisation endéans les trois mois qui suivent le rappel adressé par lettre recommandée et en cas d'exclusion par l'assemblée générale, statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, sur rapport du Conseil d'administration dans les cas suivants: (a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social et aux objectifs de l'association, (b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associés ou de l'association.

III. Des organes de l'association

Art. 10. L'association se compose du conseil d'administration, de l'assemblée générale, et, au besoin, des commissions ou groupes de chercheurs, de formateurs ainsi que d'une commission d'éthique professionnelle.

Art. 11. Le conseil d'administration établit l'organisation et définit les modalités de fonctionnement des commissions ou groupes et en nomme leurs membres.

IV. De l'assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est constituée par tous les membres de l'association et se réunit une fois par an au cours du premier trimestre. Le conseil d'administration en fixe la date et le lieu. Les membres sont convoqués au moins quinze jours à l'avance par lettre circulaire faisant part de l'invitation et de l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale statue dans les formes et selon les modalités prévues par la loi sur la modification des statuts, sur l'approbation des budgets et des comptes ainsi que sur la nomination et la révocation des administrateurs.

Art. 14. Les budgets et les comptes sont approuvés après rapport de deux réviseurs de caisse désignés par l'assemblée générale.

V. Du conseil d'administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration de trois membres titulaires au moins et de cinq membres titulaires au plus et selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Art. 17. Il désigne un président, un vice-président et secrétaire, un directeur scientifique et un trésorier parmi ses membres, mais peut également nommer un gérant externe au conseil d'administration pour les affaires courantes.

VI. De l'année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, la première année sociale commence à la date de la constitution de l'association.

VII. De la modification des statuts, de la dissolution et de la liquidation de l'association

Art. 19. Les modifications des statuts ainsi que la dissolution de l'association se font conformément aux dispositions légales. L'assemblée générale ayant prononcé la dissolution de l'association désigne un ou plusieurs liquidateurs. En cas de dissolution, l'actif social de l'association revient à une institution ou association à désigner par l'assemblée générale.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 (texte coordonné du 4 mars 1994).

Référence de publication: 2010124959/109.

(100140951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbièrg.

R.C.S. Luxembourg B 38.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124682/10.

(100141649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

RBF Global Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 139.760.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixth day of August.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

SPANGLER FINANCE LIMITED, a company existing and governed by the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town Tortola.

here represented by Mrs Claudia DINIS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") " RBF GLOBAL INVESTMENTS ", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 6, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 139.760, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on the 19th of June 2008, published in the Mémorial C number 1782 of the 18th, of July 2008.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), divided into seven hundred and fifty (750) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share fully paid-in.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2324 Luxembourg 6, avenue J.P. Pescatore.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SPANGLER FINANCE LIMITED, une société existant et gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Mme Claudia DINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "RBF GLOBAL INVESTMENTS", (ciaprès nommée la "Société"), ayant son siège social au 6, avenue J.P. Pescatore à L-2324 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.760, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juin 2008, publié au Memorial C numéro 1782 du 18 juillet 2008

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,-EUR), divisé en sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) par action, entièrement libérées.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que la registre des actionnaires de la Société a été annulé.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claudia DINIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 16 août 2010. Relation: GRE/2010/2851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125411/98.

(100142196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Creation Design International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010124684/12.

(100141778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

In the year two thousand and ten, on the tenth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by the undersigned notary on August 20th, 2010 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155 155, not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the "Company" is Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by the undersigned notary on August 20th, 2010 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155 162 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01)

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 the Articles, which shall now read as follows:

" **8.1.** The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders.

8.2. The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 the Articles, which shall now read as follows:

"Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager and any Class B Manager."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 the Articles, which shall now read as follows:

" **11.1.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.4 the Articles, which shall now read as follows:

" **12.4.** The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with at least one vote in favour from one Class A Manager and one Class B Manager."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Declaration

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par le notaire instru-

mentaire en date du 20 août 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 155, pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique (l' "Associé Unique) de la "Société" Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire en date du 20 août 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 162, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations et n'ont pas été modifiés depuis.

L' Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01)

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **8.1.** La Société est administrée par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance") composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A" et le(s) gérant (s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") nommés par une résolution des associé(s).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s)."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

"Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **11.1.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B peuvent conjointement déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.4 des Statuts, qui sera dorénavant lu comme suit:

" **12.4.** Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. La Société ne peut pas prendre de décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple avec au minimum un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie A et un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie B."

Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. LAC/2010/40213. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125439/138.

(100142441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Signature

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2010124685/12.

(100142026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010124687/11.

(100141826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Maria-De Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.585.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert DIVINE, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010125354/24.

(100142690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Crown York Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 72.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124688/10.

(100142118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Cyvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124690/9.

(100142163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.278.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010124692/12.

(100141730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 96.979.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 28 juin 2010:

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Lucien SELCE, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini, (Suisse), président du conseil d'administration;

- Monsieur François VUITTON, demeurant à F-75015 Paris, 106, rue de la Faisanderie, (France);

- SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE PORTE S.A., enregistrée auprès du Registre et du Commerce de Bruxelles sous le numéro 631950, avec siège social à B-1050 Bruxelles, 287, avenue Louise, boîte 19, (Belgique).

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur-Délégué suivant jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Lucien SELCE, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini, (Suisse), président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124885/20.

(100142165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.278.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010124693/11.

(100141731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Demsec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010124694/11.

(100141673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ding International, Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.685.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010124697/12.

(100141761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Intelligence Arcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 155.457.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of September,
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Appeared:

Intelligence Arcade Capital S.A., a public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg with registered address at 86, rue de l'Egalité, L-1456, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on September 8th, 2010 and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Theodore Fisher, lawyer, residing professionally at 2a, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and by Mr. Rupert Connelly, both members of the Board of Directors.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name “Intelligence Arcade S.A.”.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector): to engage in electronic commerce, and, in particular, the operation and commercialisation of an Internet website that serves as a forum for the exchange of professional services of individuals and companies, and the promotion thereof to an international market. The website offers several business tools to service providers, including billing, meeting scheduling and reporting. The Company may also engage in (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities, loans (secured or unsecured) and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios comprising, without limitation, loans or other financial instruments; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting (secured or unsecured) loans or acquiring a portfolio of underlying assets; (v) the lending and borrowing of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) the provision of any type of guarantees; (vii) the creation of any type of security interests over some or all of its assets; and (viii) the entering into of any hedging transactions or derivatives agreements. The Company may also in whatever form, directly or indirectly, invest in, acquire, hold and dispose of assets of any kind, in particular real property and related property located either in Luxembourg or abroad and carry out all activities with respect thereto.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at fifty-five thousand Euros (EUR 55,000), divided into one thousand (1,000) shares with no par value, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or Bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of Directors, Independent Auditors

10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are eligible for reappointment. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of

shareholders. They will remain in such capacity until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In the event that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, in which case such Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board or any Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. Unless special decisions have been otherwise reached concerning the authorised signature, the Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of any two of the members of the Board of Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.2 The statutory auditors are eligible for re-appointment.

Chapter V. General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented

and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions of the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by a super-majority of sixty-seven percent (67%) of the votes present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.

16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles, to effect any change in the business activity of the Company or any increase of capital or the incurring of debt of any kind, or to declare any dividend shall not validly deliberate unless at least sixtyseven percent (67%) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by sixtyseven percent (67%) of the votes present or represented.

16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that asks to execute such minutes.

16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is to be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 10 a.m., and for the first time in 2011.

18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VII. Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2 The Board of Directors will originate the drawing up of the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors, who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and so long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter IX. Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory provisions

The first business year commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Intelligence Arcade Capital S.A. 1000 shares

All shares have been fully paid up, so that the sum of fifty-five thousand euros (EUR 55,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 86, rue de l'Egalité, L-1456, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:
 - a) Mr. Rupert Oliver Connelly, born on February 3rd, 1963 in Hemel Hempstead (United Kingdom), with address at 86, rue de l'Egalité, L-1456, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Chairman;
 - b) Mr. Tariq Aslam, born on September 4th, 1956 in Ras Tunura (Saudi Arabia), with address at Merebridge House Old Hall Drive, Pinner, Middlesex, HA5 4SW, United Kingdom; and
 - c) Mr. Theodore J. Fisher, born on November 30th, 1962 in Pittsburgh, Pennsylvania (United States of America), with address at 1, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Intelligence Arcade Capital S.A. une société luxembourgeoise ayant son siège social à 86, rue de l'Egalité, L-1456, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire le 8 septembre 2010 et dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés est en cours, ici représenté par Theodore J. Fisher, avocat, demeurant professionnellement à 2a, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et par Rupert Connelly, les deux administrateur de la société.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Intelligence Arcade S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier): le commerce électronique, et, plus particulièrement, l'opération et la commercialisation d'un site web servant de forum à l'échange de prestations professionnelles par des personnes physiques et des sociétés, ainsi que le marketing de tels services sur un marché international. Le site web offre aux prestataires de services plusieurs outils, y compris la facturation, le calendrier électronique, et le reporting. La Société peut également procéder à (i) l'acquisition, la détention et la vente de participations, de droits et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que d'obligations de ces sociétés; (ii) l'acquisition de valeurs mobilières, de prêts (garantis ou non) et d'autres instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs, y compris, mais sans limitation, des prêts ou d'autres instruments financiers; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, en particulier (mais sans limitation) des «preferred equity certificates» et «convertible preferred equity certificates» en vue, entre autres, de l'octroi de prêts (garantis ou non) ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs; (v) l'octroi et l'emprunt de fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) l'octroi de garanties de quelque nature que ce soit; (vii) la constitution de sûretés de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de ses avoirs; et, (viii) la conclusion de conventions de hedging ou de contrats de produits dérivés. La Société peut également, de manière directe ou indirecte, acquérir, détenir disposer de ou investir dans tout type d'actifs, en particulier de la propriété immobilière et tout droit de propriété y relatif situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et exercer toute activité y relative.

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-cinq mille Euros EUR 55.000, divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

6. Nature des actions. Les actions peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs actions, déterminé par l'actionnaire.

Les actions sont en forme nominative ou porteur, déterminé par l'actionnaire.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Obligations, Titres obligataires et Autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. A moins qu'une décision spéciale a été prise concernant la signature autorisée, en toute circonstance, la Société sera engagée par la signature jointe de deux membres du Conseil d'Administration ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

15. Commissaire aux Comptes.

15.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

15.2 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la supra majorité de soixante-sept pour cent des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts, de changer l'objet de la Société ou d'augmenter le capital ou assumer de l'endettement, ou de déclarer des dividendes dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si soixante-sept pour cent au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir soixante-sept pour cent au moins des actions présentes ou représentées.

16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et Date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10 heures, et pour la première fois en 2011.

18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre IX. Loi Applicable

23. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

Intelligence Arcade Capital S.A. 1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante-cinq mille Euros (55.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 86, rue de l'Egalité, L-1456, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016:
 - a) Monsieur Rupert Oliver Connelly, né le 3 février 1963 à Hemel Hempstead (Royaume-Uni), demeurant à 86 rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, président;
 - b) Monsieur Tariq Aslam, né le 4 septembre 1956 à Ras Tunura (Arabie Saoudite), demeurant à Merebridge House Old Hall Drive, Pinner, Middlesex, HA5 4SW Grande Bretagne; et
 - c) Monsieur Theodore J. Fisher, né le 30 novembre 1962 à Pittsburgh, Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 1, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: T. J. Fisher, R. Connelly et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. LAC/2010/40222. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124757/426.

(100141682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Domaines.Lu, Société Anonyme.

Siège social: L-6169 Eschweiler (Junglinster), 1, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 83.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124699/10.

(100141650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.077.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance en date du 10 septembre 2010

En date du 10 septembre 2010, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

DR FLANDRIN S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2010124700/15.

(100142174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Drak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.366.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010124701/10.

(100141579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Soparex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.931.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter du 15 septembre 2010.

Et que l'adresse des Administrateurs est modifiée de la façon suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010125024/19.

(100141196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Krizia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 76.173.

—
L'an deux mille dix, le onze août.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KRIZIA S.à.r.l.", avec siège social à une L2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 76.173,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 4 octobre 2000 à la page 34667 et dont les statuts

ont été modifiés une seule fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144 du 26 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Le président désigne comme secrétaire M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, place du Théâtre.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 170.125 (cent soixante-dix mille cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par la société MM FINANCIERE S.A. de la société KRIZIA S.à r.l.

2. Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion décrite sub.1.

3. Constatation que tous les documents requis par l'art. 267 de la loi sur les sociétés ont été tenus à la disposition des actionnaires et renonciation des actionnaires à l'unanimité d'une façon expresse en application de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et un rapport d'expert.

4. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société KRIZIA S.à r.l. par la société MM FINANCIERE S.A. par l'acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de KRIZIA S.à r.l. (Société Absorbée) à MM FINANCIERE S.A. (Société Absorbante) en contrepartie de l'augmentation de capital de MM FINANCIERE S.A. par la création et l'émission d'actions nouvelles chacune sans désignation de valeur nominale attribuées aux actionnaires de KRIZIA S.à r.l., Société Absorbée au prorata des parts sociales détenues dans la KRIZIA S.à r.l., Société Absorbée, dans le rapport d'échange de 2.139.484 actions nouvelles de la Société Absorbante pour 170.125 parts sociale de la Société Absorbée, sans aucune soulte;

5. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée;

6. Formalité de la radiation de la société au Registre du Commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société absorbée pendant le délai légal.

IV.- La constatation préliminaire suivante:

Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, MM FINANCIERE S.A. (la "Société Absorbante") et, d'autre part, KRIZIA S.à r.l., (la "Société Absorbée") a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1122 du 29 mai 2010, page 53.826.

Ce projet, arrêté par le conseil d'administration de la société absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 22 avril 2010 prévoit l'absorption de la société KRIZIA S.à r.l., société précitée par la société MM FINANCIERE S.A.,

avec prise d'effet comptable de la fusion à la date d'aujourd'hui, date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve sans réserve le projet de fusion précité ainsi que les rapports de fusion, tels que prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, établis par le conseil de gérance et par le conseil d'administration des deux sociétés qui fusionnent.

Une copie desdits rapports restera annexée aux présentes.

L'assemblée constate que tous les documents requis par l'art. 267 de la loi sur les sociétés ont été tenus à la disposition des actionnaires et elle constate la renonciation unanime des associés, d'une façon expresse en application de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés, à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et un rapport d'expert.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à la fusion par absorption de la société KRIZIA S.à r.l. par la société MM FINANCIERE S.A. Elle constate l'apport par la société KRIZIA S.à r.l., préqualifiée, de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la société MM FINANCIERE S.A. en contrepartie de l'augmentation de capital de MM FINANCIERE S.A. par la création

et l'émission d'actions nouvelles chacune sans désignation de valeur nominale attribuées aux associés de KRIZIA S.à.r.l., Société Absorbée, au prorata des parts sociales détenues dans la KRIZIA S.à.r.l., Société Absorbée, dans le rapport d'échange de 2.139.484 actions nouvelles de la Société Absorbante pour 170.125 parts sociale de la Société Absorbée, sans aucune soulte et décide d'approuver la dissolution sans liquidation de la société KRIZIA S.à.r.l. par suite de ce transfert.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante et que tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société Absorbée, la dissolution sans liquidation étant achevée, sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-dessus à la condition suspensive de l'approbation du présent projet de fusion par l'assemblée générale de la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 3.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, M. SELIZIATO, V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 août 2010, LAC/2010/36967: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): C. SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 September 2010.

Référence de publication: 2010124777/101.

(100141388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Digro Gas-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.463.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, Den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Guido GROETZNER, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Härenwies 2.

2.- Herr Joachim DIMMIG-WOLFFS, Kraftfahrer, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Dreier 9a.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 9. September 2010,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "DIGRO GAS-SERVICE S.à r.l."

Erstes Blatt

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Tuntange.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Installation von Heizungs-, Sanitär- und Lüftungstechnischen Anlagen sowie deren Unterhalt,
- der Gasanlagebau sowie der Transport von Gasbehältern.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Guido GROETZNER, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Härenwies 2, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Joachim DIMMIG-WOLFFS, Kraftfahrer, wohnhaft in D-54293 Trier, Im Dreier 9a, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Guido GROETZNER, Heizungsbaumeister, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Härenwies 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7480 Tuntange, 1, rue de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1238. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. September 2010.

Référence de publication: 2010124696/113.

(100141799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 septembre 2010.

Pour DUE SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010124703/13.

(100141586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

E.S.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.368.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010124705/11.

(100141668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Enterra Holding (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 120.832.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124708/10.

(100141925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ecogec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124710/10.

(100141651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 30 August 2010 que BOA Luxembourg Holding Sarl, ayant son siège social 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a transféré 50 parts sociales détenues dans la Société, à la société AEA Europe Fund LP, une société de droit Iles Caïmans avec siège social C/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, George Town, KY1-1104, Iles Caïmans immatriculée sous le numéro MC 31483.

Suite à ce contrat du 30 August 2010, les parts sociales de la Société sont donc maintenant détenues comme suit:

- BOA Luxembourg Holding Sarl:	17,450 parts sociales
- AEA Europe Fund LP:	50 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.
Richard Gordon / Dylan Davies
Manager / Manager

Référence de publication: 2010124940/20.

(100141074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Elysée Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 114.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010124712/10.

(100141652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Etoile Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 4, Op Mehlbich.

R.C.S. Luxembourg B 139.072.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124714/10.

(100142154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Immo Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 77.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125306/9.

(100142911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125226/9.

(100142575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Eurocity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.476.

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010124716/16.

(100142139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twelfth of August.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Tension Holding S.A., a limited company established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109 149,

here represented by Mr Manuel Mouget, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 4th of August 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° DSI Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109 150, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem dated 5 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1176 of 9 November 2005 (the "Company").

2° The share capital of the Company is fixed at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) divided into two million (2,000,000) preferred A shares and five hundred thousand (500,000) class B ordinary shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and;

3° Tension Holding S.A., prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;

4° In such capacity, Tension Holding S.A. declares that the activity of the Company has ceased, that all the known third party debts have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder;

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mr Manuel Mouget, with professional address at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, acting as "commissaire to the dissolution";

9° Discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Tension Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 149,

ici représentée par Monsieur Manuel Mouget, employé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 août 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° DSI Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 150, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire resident à Sanem, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1176 du 9 novembre 2005 (la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales préférentielles de classe A et cinq cents mille (500.000) parts sociales ordinaires de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3° Par la présente, Tension Holding S.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associé unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;

4° En cette qualité, Tension Holding S.A. déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues vis-à-vis des tiers ont été payées ou provisionnées, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associé unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associé unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associé unique;

7° Le liquidateur et associé unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Mr Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation";

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MOUGET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 août 2010, LAC/2010/36969: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124702/105.

(100141401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.